

11/07/2017 - Transport fluvial : la France fixe les règles européennes du secteur - Renaud Muselier (LR, PPE, Fr)

« Nos principaux objectifs pour le secteur fluvial ont été adoptés et je m'en félicite. Avec ce rapport, nous ouvrons ainsi la voie à la création d'un diplôme professionnel européen et à l'harmonisation des compétences sur tous les fleuves navigables européens, Rhin compris. C'était la condition sine qua non pour que ce secteur très disparate se professionnalise » a déclaré Renaud Muselier, rapporteur pour le Groupe PPE sur la directive « Qualifications professionnelles en navigation fluviale », à la suite de l'adoption, à une très large majorité, de son rapport en commission « Transports et Tourisme » au Parlement européen.

« Le secteur fluvial emploie seulement 45 000 personnes en Europe, dont 75% sur le Rhin et 10% sur le Danube. La France, qui possède grâce au Rhône 11% de la flotte européenne, a toute sa place dans ce secteur et je souhaite que dans les prochaines années, de nombreuses filières d'apprentissage voient le jour sur cette base européenne. Avec ce texte, de l'apprenti au conducteur, tous les membres de l'équipage des navires empruntant les fleuves européens pourront librement exercer leur profession partout en Europe avec les mêmes exigences de compétences », a expliqué le député européen.

« Moins polluant que le transport routier, le fluvial est l'avenir du transport de frets et de passagers. Avec cette directive, nous poursuivons le travail entamé sur l'axe Marseille-Genève dans le corridor méditerranéen et qui promeut le recours au transport multimodal pour fluidifier le secteur. Demain, grâce à ce rapport, Marseille sera le premier port maritime lyonnais et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur la vitrine des accords de Paris ! C'est l'Europe que j'aime : celle qui règlemente le secteur pour bénéficier au plus grand nombre sans pour autant mettre en place des barrières administratives et disproportionnées qui n'auraient aucun sens », a conclu Renaud Muselier.